



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(51) Int. Cl.³: **B 60 S** 1/40

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



(12) FASCICULE DU BREVET A5

635 544

(21) Numéro de la demande: 5867/80

(73) Titulaire(s):
Société d'Exploitation de Brevets J.B., Fribourg

(22) Date de dépôt: 31.07.1980

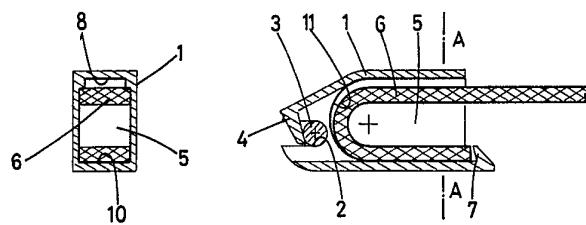
(72) Inventeur(s):
L'inventeur a renoncé à être mentionné

(24) Brevet délivré le: 15.04.1983

(74) Mandataire:
Kirker & Cie. SA, Genève

(54) Dispositif de fixation d'un balai d'essuie-glace sur un bras d'essuie-glace muni d'un crochet d'extrémité.

(57) Le dispositif permet de fixer un balai d'essuie-glace muni d'un axe transversal sur des bras d'essuie-glace de différentes tailles. Le bras de l'essuie-glace est terminé par un crochet d'extrémité (6) qui vient se loger dans une cavité (5) du dispositif et y est retenu par la patte élastique (7) d'encliquetage. L'axe (3) du balai d'essuie-glace est tenu dans un logement (2) du dispositif. La cavité (5) du dispositif comporte une rainure (8) afin de pouvoir recevoir un crochet de taille différente.



REVENDICATION

Dispositif de fixation d'un balai d'essuie-glace muni d'un axe transversal monté entre deux joues du balai sur un bras d'essuie-glace muni d'un crochet d'extrémité, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une pièce (1) en matière thermoplastique comportant un logement (2) de réception de l'axe transversal (3) du balai, muni d'une lèvre élastique (4) de maintien dudit axe (3), ainsi qu'un logement (5) récepteur du crochet d'extrémité (6) du bras d'essuie-glace, ladite pièce (1) comportant une patte élastique (7) d'encliquetage destinée à venir derrière l'extrémité recourbée du crochet (6), ledit logement récepteur (5) du crochet (6) comportant au moins une rainure (8) permettant au logement de recevoir un crochet d'extrémité (9) de bras de dimensions différentes.

La présente invention se rapporte aux essuie-glace pour véhicules automobiles et, plus précisément, à un dispositif de fixation d'un balai d'essuie-glace sur un bras d'essuie-glace muni d'un crochet d'extrémité.

On connaît des bras d'essuie-glace dont l'extrémité est terminée par un crochet recourbé. Les balais d'essuie-glace montés à l'origine sur le bras comprennent un dispositif oscillant autour d'un axe et pouvant s'encliquer à l'intérieur du crochet.

Dans l'industrie des balais d'essuie-glace destinés à remplacer les balais d'origine après usure, il est important de pouvoir adapter chaque balai à plusieurs types de bras, éventuellement en utilisant une pièce intermédiaire.

C'est ainsi qu'on a proposé de munir le balai d'un axe transversal et d'utiliser une pièce intermédiaire emprisonnant l'axe et comportant un creux dans lequel vient se loger l'extrémité du crochet, une languette élastique venant s'encliquer derrière l'extrémité du crochet. Cette solution offre l'inconvénient de nécessiter une pièce intermédiaire différente pour des bras dont les crochets ont des dimensions différentes. En outre, la pièce intermédiaire est en plusieurs parties, ce qui entraîne des frais de montage qui obèrent le prix du balai.

L'invention vise à obtenir un dispositif de fixation du type précédent qui soit d'une seule pièce et puisse recevoir des bras à crochet d'au moins deux dimensions.

Ce but est atteint, conformément à l'invention, grâce à un dispositif de fixation d'un balai d'essuie-glace muni d'un axe transversal monté entre deux joues du balai sur un bras d'essuie-glace muni d'un crochet d'extrémité, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une pièce en matière thermoplastique comportant un logement de réception de l'axe transversal du balai muni d'une lèvre élastique de maintien dudit axe, ainsi qu'un logement récepteur du crochet d'extrémité du bras d'essuie-glace, ladite pièce comportant une patte élastique d'encliquetage destinée à venir derrière l'extrémité recourbée du crochet, ledit logement récepteur du crochet comportant au moins une rainure permettant au logement de recevoir un crochet d'extrémité de bras de dimensions différentes.

On obtient ainsi une pièce intermédiaire très simple, monobloc, qui peut être montée indifféremment sur des bras à crochets de dimensions différentes. On a représenté aux dessins annexés, à titre d'exemple, un tel dispositif de fixation.

Dans ces dessins:

- la fig. 1 est une vue en coupe longitudinale du dispositif de fixation monté sur un premier bras à crochet;
- 20 - la fig. 2 est une vue en coupe le long de la ligne A-A de la fig. 1;
- la fig. 3 est identique à la fig. 1, mais avec un second bras à crochet;
- la fig. 4 est une vue en coupe le long de la ligne B-B de la fig. 3.

Le dispositif de fixation est constitué par une pièce en matière thermoplastique 1 comportant un logement 2 à section semi-circulaire destiné à recevoir un axe cylindrique 3 monté entre deux joues d'un balai d'essuie-glace (non représenté). L'entrée du logement 2 comporte une lèvre élastique 4 qui vient emprisonner l'axe 3 en lui permettant de pivoter dans son logement.

30 L'extrémité de la pièce 1 opposée au logement 2 est creuse de manière à former un logement 5 destiné à recevoir une extrémité en forme de crochet 6 d'un bras d'essuie-glace dont seule cette extrémité est représentée. Une patte élastique 7 vient s'encliquer derrière le crochet 6 après introduction complète de celui-ci dans le logement 5.

Le logement 5 comporte, dans l'exemple décrit, une rainure 8 formée dans sa face supérieure, rainure qui forme, avec la face intérieure 10 du logement 5, un logement de réception d'un crochet 9 de bras d'essuie-glace qui est plus haut et plus étroit que le crochet 6. Si le crochet 9, contrairement à l'exemple représenté, est plus long que le crochet 6, une rainure peut également être formée dans le fond 11 du logement 5, prolongeant la rainure 8, afin que l'extrémité libre du crochet 9 soit verrouillée par la patte plastique 7 malgré la longueur différente des crochets.

